

Appel de candidatures pour le conseil de discipline

L'OAQ est à la recherche de membres afin de renouveler sa banque de candidats souhaitant agir à titre de membres du Conseil de discipline.

Description du conseil de discipline :

Mandat

Le Conseil de discipline, constitué conformément à l'article 116 du *Code des professions*, est chargé de statuer sur toute plainte déposée à l'encontre d'un architecte ou d'une personne ayant été membre de l'OAQ, en cas de manquement aux dispositions du *Code des professions*, de la Loi sur les architectes ou des règlements pris en vertu de ces textes législatifs.

Composition

Le Conseil de discipline est formé d'une présidence nommée par le gouvernement ainsi que d'architectes nommé·e·s par le Conseil d'administration. Il siège en division de trois personnes, soit le président et deux architectes.

Disponibilité requise/fréquence des réunions

Le nombre de séances annuel varie en fonction du nombre de plaintes déposées (entre 4 à 5 par année).

Mise en candidature :

Chaque candidat doit satisfaire aux critères suivants :

- Être membre en règle et être inscrit au tableau de l'Ordre;
- Démontrer une grande connaissance de l'exercice de la profession;
- Avoir une connaissance ou un fort intérêt des règles d'équité procédurale et une capacité d'interagir efficacement avec les parties concernées;
- Démontrer de l'intérêt pour la réglementation de l'Ordre et pour les processus d'enquête, la déontologie, l'éthique et la protection du public;
- Faire preuve d'impartialité et de discrétion;
- Ne pas occuper de fonction ou d'emploi au sein d'une association professionnelle ou de l'Ordre ni être membre d'un comité de l'Ordre dont les attributions portent sur l'assurance responsabilité professionnelle;
- Ne pas être membre du Comité d'inspection professionnelle ou du Comité de révision des plaintes;
- Ne pas avoir fait l'objet d'une décision disciplinaire le déclarant coupable d'une infraction ou d'une mesure imposée en vertu des articles 45.1, 55, 55.1 ou 55.2 du *Code des professions*;
- Souscrire aux valeurs de l'Ordre et aux valeurs fondamentales de la profession.

Une allocation de présence est versée et les dépenses afférentes sont remboursées selon les politiques de l'Ordre.

Si vous êtes intéressé·e·s, veuillez nous faire parvenir par courriel avant le **21 janvier 2026 - 17 h**, une lettre de candidature accompagnée de votre curriculum vitae à l'adresse suivante : secretaire@oaq.com.